



LA POLITIQUE DE MACRON ET DU GOUVERNEMENT PHILIPPE :

NPA

L'ÉTAT D'URGENCE PERMANENT !

NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

BULLETIN NPA

27 JUIN 2017

Avec le projet de loi « antiterroriste » présenté jeudi dernier au Conseil des ministres, le gouvernement s'apprête à rendre permanent « l'état d'urgence » instauré depuis 2015. Objectif : faire entrer ses principales dispositions dans la « loi ordinaire », et ce avant le 1^{er} novembre 2017.

L'ÉTAT D'EXCEPTION PERMANENT CONTRE NOS LIBERTÉS

Ce texte, présenté par Gérard Collomb, ministre de l'intérieur, comme la « solution » pour éviter ce régime d'exception, déjà prolongé 6 fois depuis novembre 2015 et qui va l'être une fois de plus d'ici novembre. Macron veut tout simplement... le rendre permanent !

Les préfets ou le ministre de l'intérieur pourront obliger une personne à « résider dans un périmètre déterminé » sans limitation de durée, ordonner des perquisitions administratives de jour comme de nuit, instaurer des « périmètres de protection » à l'intérieur desquels les forces de l'ordre disposeront de pouvoirs exceptionnels en matière de contrôle des personnes.

Pourtant, cet arsenal juridique et policier ne fera pas reculer la folie terroriste, comme l'ont prouvé les attentats depuis deux ans. Par contre, « l'état d'urgence permanent » permettra de viser les opposants à la politique de Macron, en leur interdisant de manifester, comme cela a été le cas en 2015 lors de la COP 21 ou en 2016 lors de la lutte contre la loi Travail. Jacques Toubon, ancien ministre de Chirac et aujourd'hui « défenseur des Droits » a lui-même qualifié ce projet de « pilule empoisonnée ».

LA VOLONTÉ D'ÉCRASER LA CONTESTATION SOCIALE

Au moment de lancer une nouvelle offensive contre les travailleurs et les classes populaires, le gouvernement cherche surtout à se doter rapidement d'un arsenal de moyens pour criminaliser et réprimer la résistance sociale.

Avant la fin de l'été, le gouvernement veut boucler sa réforme du Code du travail, en allant encore plus loin que la « loi El Khomri ».

Il veut donner au patronat le droit de négocier par entreprise les horaires de travail, les salaires et les

conditions de travail, à des conditions inférieures à celles des Conventions collectives et du Code du travail.

Il veut aggraver la précarité par un recours étendu au CDD à la place du CDI et généraliser le CDI « de chantier » à d'autres secteurs que le bâtiment.

Il veut faciliter les licenciements en permettant aux multinationales de licencier dans leurs filiales, même si elles réalisent de juteux profits au niveau du groupe.

Il veut plafonner les indemnités pour licenciement abusif et limiter les possibilités de saisir les prud'hommes. En légiférant par « ordonnances », Macron espère prendre de vitesse toute tentative d'organiser une mobilisation contre sa « loi travail ». Dès ce mercredi, le gouvernement a présenté la loi d'habilitation pour légiférer par ordonnances, qu'il fera voter au parlement fin juillet. Ceci pour que le 20 septembre, le Conseil des ministres adopte ces ordonnances, avec effet immédiat.

L'URGENCE D'UNE RIPOSTE DANS LES ENTREPRISES ET DANS LA RUE

C'est une preuve supplémentaire de l'urgence à rompre avec la passivité des dirigeants des grandes confédérations syndicales, embourbés dans leurs rencontres bilatérales avec le gouvernement, et à préparer l'affrontement.

Le lendemain du 2nd tour des législatives, à l'appel de syndicats, d'associations et de militants rassemblés pour la construction d'un « Front social », des milliers de personnes, dans une quarantaine de villes, ont manifesté dans la rue leur détermination à ne pas se laisser faire.

Ce n'est qu'un début qui doit nous encourager à réunir les conditions pour un mouvement d'ensemble des salariés, des jeunes, des privés d'emplois...

Comme nous l'avons fait l'an dernier contre la loi El Khomri, mais cette fois pour gagner !



LE BLOG DU SECTEUR AUTOMOBILE DU NPA

www.npa-auto-critique.org

Tracts, actus, infos, échanges, tout sur
l'actualité des luttes dans notre secteur
Et maintenant sur Facebook ...

